



LE 4 MARS 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint
M. Jean-François St-Pierre, directeur de l'urbanisme

Absence motivée : M. Michel Beaumont, conseiller #5

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur Pierre Renaud invite M. Jean-François St-Pierre, directeur de l'urbanisme à répondre aux questions et à apporter des précisions, s'il y a lieu pour chacun des projets de règlement faisant l'objet de la présente consultation publique.

Règlement 1240

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation du projet de règlement 1240 modifiant le Règlement 1189 sur le plan d'urbanisme pour:

- Modifier le plan de l'annexe 2 afin d'ajuster la limite de la réserve d'urbanisation afin qu'elle coïncide avec la ligne latérale du terrain connu comme étant le lot 3 682 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency et ainsi soustraire une superficie approximative de 2,87 hectares de la réserve urbaine et agrandir d'une superficie équivalente la réserve urbaine comprise sous l'emprise des lignes de transport électrique de 735 kV, soit un secteur peu propice au développement.

L'expression 750kV a été remplacée par l'expression 735kV.

Règlement 1241

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation du projet de règlement 1241 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Ajuster la limite de zone pour la zone 8-H à même la zone 29-H afin qu'elle coïncide avec la ligne latérale du terrain conformément à l'article 19 et ainsi extraire une superficie approximative de 2,8 hectares de la réserve urbaine de la zone 29-H et agrandir la réserve urbaine située dans la zone 46-P-2 d'une superficie équivalente;
- Modifier l'article 125 afin de préciser les normes générales d'implantation d'un bâtiment accessoire situé dans une cour avant secondaire;
- Modifier le paragraphe 1^o a) « Autres usages » du tableau 1 de l'article 128 afin de spécifier que la hauteur maximale d'une clôture en cour avant peut être de 2 m dans le cas où elle est située au-delà de la marge de recul avant minimale prescrite dans la zone concernée;
- Modifier l'article 190 afin d'autoriser l'affichage sur un abribus sous certaines conditions;
- Modifier la définition « Infrastructure d'utilité publique » au chapitre 19 « INDEX TERMINOLOGIQUE.

Ce projet de règlement numéro 1241 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur St-Pierre mentionne que pour obtenir le certificat de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, l'article 6 de ce projet de règlement devra être modifié afin d'enlever les 5 dernières lignes de la définition « *infrastructure d'utilité publique* » visant le recyclage et les stations de compostage.

Règlement 1242

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation du projet de règlement 1242 modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour:

- Modifier le paragraphe 4^o de l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne d'identification ou une enseigne commerciale dans une zone à dominante industrielle;
- Modifier le paragraphe 5^o de l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser que ce sont les enseignes « commerciales » qui sont assujetties le long des corridors des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360);
- Modifier l'article 111 afin d'assujettir à un plan d'implantation et d'intégration architecturale les enseignes apposées sur un abribus;
- Modifier l'article 114 relativement aux critères d'évaluation afin d'ajouter des critères supplémentaires pour l'affichage sur les abribus;
- Modifier le PIIA applicable aux zones situées au flanc sud-ouest de la Station Mont Ste-Anne, soit les zones 47-H, 50-H, 51-H, 52-H et 53-H ainsi qu'au PIIA applicable au projet résidentiel Domaine de la Seigneurie de Beaupré, soit la zone 43-H afin d'ajouter comme

matériau de finition extérieure tout autre matériau respectant l'objectif d'harmonisation approuvé par le conseil municipal.

Monsieur St-Pierre mentionne que les articles 4 et 5 concernant les enseignes apposées sur les abribus sont retirés du projet de règlement 1242 et que le titre du projet de règlement soit modifié en conséquence.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du conseil, l'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 41.

19 h 41 Monsieur St-Pierre quitte la séance.

SÉANCE RÉGULIÈRE À 19 h 42

8877-040319 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis février 2019
- . Rapport budgétaire février 2019

8878-040319 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2019.

8879-040319 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1900170 à 1900274	169 110,49 \$
Journal des chèques 1900275 – 1900281	7 882,95 \$
Journal des chèques 1900282 – 1900285	9 872,74 \$
Journal des chèques 1900286 – 1900321	94 922,14 \$
Journal des chèques 1900322 – 1900324	5 191,26 \$
Journal des chèques 1900325 – 1900390	151 665,85 \$
Journal des annulations 1900386	-22,85 \$
Journal des chèques 1900391 – 1900410	236 316,80 \$

8880-040319 **AUTORISATION POUR CIRCULER SUR DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES ÉVÈNEMENT CYCLISTE GRAN FONDO LE 14 JUILLET 2019**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et le ministère des Transports et à la présence ou non de travaux routiers, la circulation sur des voies publiques municipales pour l'évènement cycliste Gran Fondo le 14 juillet 2019.

8881-040319 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE AIDE AUX SINISTRÉS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 617,44 \$ (3 859 x 0,16 \$ par habitant) à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec pour l'année 2019-2020 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

8882-040319 **RÉGIE DE L'ARÉNA – QUOTE-PART SPÉCIALE RETRAIT DE L'ANGE GARDIEN**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 25 187 \$ à titre de quote-part spéciale pour le retrait de l'Ange-Gardien. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

8883-040319 **DINER CONFÉRENCE DESJARDINS - CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal et le directeur général à participer au dîner conférence Desjardins qui se tiendra le 5 mars 2019 au Centre multifonctionnel et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

8884-040319 **TÉLÉVISION D'ICI - COCKTAIL BÉNÉFICE 11 AVRIL 2019**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer à la soirée-bénéfice de la Télévision d'ici qui se tiendra le 11 avril 2019 à 18 h au Château Mont Sainte-Anne, au coût de 100 \$ par personne et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8885-040319 **MANDAT À LA FIRME ABCP ARCHITECTURE – PFT PISCINE INTÉRIEURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater la firme « ABCP ARCHITECTURE » pour la préparation du Programme fonctionnel et technique de la piscine intérieure, le tout suivant l'offre de services daté du 20 février 2019 au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt.

8886-040319 **QUOTE-PART 2019 PLUMOBILE**

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur

les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2019 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la MRC (interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (interne)	37,50 \$
Déplacement à l'extérieur des MRC (externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2019, et que ces prévisions ont été adoptées le 8 novembre 2018 par résolution 2018-CA-48 de conseil administratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Beaupré a été établie à 25 353,63 \$ représentant 6,57 \$ par habitant pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le 6,57 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal de Beaupré accepte de payer la quote-part pour l'année 2019, soit une somme de 25 353,63 \$ à PLUMobile.

8887-040319

**CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROJET TUNING MOTEUR DE PERSÉVÉRANCE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi à titre d'aide financière pour le projet « Tuning-moteur de persévérance ».

8888-040319 **6^e COLLOQUE PARCS INDUSTRIELS LES 11 ET 12 JUIN**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud à participer au 6^e colloque Parcs industriels qui se tiendra à Québec les 11 et 12 juin 2019 et d'autoriser le paiement des frais au montant de 449 \$.

8889-040319 **ENTÉRINER SIGNATURE ENTENTE DESJARDINS – COMMANDITE PISCINE INTÉRIEURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner l'entente signée par le directeur général, M. Roch Lemieux avec Desjardins pour la commandite de la piscine intérieure.

8890-040319 **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET UN SUBSTITUT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes :

M. Roch Lemieux	Coordonnateur
Mme Johanne Gagnon	Substitut

8891-040319 **HÉMA QUÉBEC – PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE - CLINIQUE DE SANG**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter la grande salle du Centre communautaire à Héma-Québec pour la tenue d'une clinique de sang le 19 mars 2019.

8892-040319 **CHEVALIERS DE COLOMB – DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter une salle du Pavillon Le Boisclair pour la tenue d'une soirée qui se tiendra le 14 septembre 2019 dans le cadre du 75^e anniversaire de la Fondation du Conseil 2896 de Beaupré. Cette activité sera jumelée avec le souper des aînés.

8893-040319 **AUTORISATION POUR CIRCULER SUR DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES ÉVÈNEMENT 1000KM GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE ET UTILISATION D'UN DRONE LE 14 JUIN 2019**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'autoriser, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et le ministère des Transports et à la présence ou non de travaux routiers, à circuler sur des voies publiques municipales pour l'évènement cycliste 1000 km Grand Défi Pierre Lavoie le 14 juin 2019;
- b) d'autoriser l'utilisation d'un drone conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises par la loi, si nécessaires.

8894-040319 **POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter la politique d'utilisation des véhicules municipaux.

8895-040319 **ENGAGEMENT DE M. DENIS BOUCHER, INGÉNIEUR, À TITRE DE CONSEILLER TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'engager M. Denis Boucher, ingénieur en structure à titre de conseiller technique pendant la construction de la piscine intérieure adjacente au centre multifonctionnel des loisirs.

8896-040319 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1240**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1240 le 4 février 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 février 2019;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la Loi;

ATTENDU les modifications apportées au présent projet de règlement suite à la consultation publique du 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1240 intitulé « Règlement 1240 modifiant le Règlement 1189 sur le plan d'urbanisme pour:

- Modifier le plan de l'annexe 2 afin d'ajuster la limite de la réserve d'urbanisation afin qu'elle coïncide avec la ligne latérale du terrain connu comme étant le lot 3 682 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency et ainsi soustraire une superficie approximative de 2,87 hectares de la réserve urbaine et agrandir d'une superficie équivalente la réserve urbaine comprise sous l'emprise des lignes de transport électrique de 735 kV, soit un secteur peu propice au développement.

8897-040319 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1241-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1192 - RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 184.4 DE LA MRC ET AUTRES MODIFICATIONS**

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1241 le 4 février 2019;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la Loi;

ATTENDU les modifications apportées au présent projet de règlement suite à la consultation publique du 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 1241-1 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Ajuster la limite de zone pour la zone 8-H à même la zone 29-H afin qu'elle coïncide avec la ligne latérale du terrain conformément à l'article 19 et ainsi extraire une superficie approximative de 2,8 hectares de la réserve urbaine de la zone 29-H et agrandir la réserve urbaine située dans la zone 46-P-2 d'une superficie équivalente;
- Modifier l'article 125 afin de préciser les normes générales d'implantation d'un bâtiment accessoire situé dans une cour avant secondaire;
- Modifier le paragraphe 1^o a) « Autres usages » du tableau 1 de l'article 128 afin de spécifier que la hauteur maximale d'une clôture en cour avant peut être de 2 m dans le cas où elle est située au-delà de la marge de recul avant minimale prescrite dans la zone concernée;
- Modifier l'article 190 afin d'autoriser l'affichage sur un abribus sous certaines conditions;
- Modifier la définition « Infrastructure d'utilité publique » au chapitre 19 « INDEX TERMINOLOGIQUE ».

8898-040319 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (7, RUE DES OUTARDES)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 7, rue des Outardes a déposé les plans et une image pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de construction du garage assure une continuité en relation avec le bâtiment principal par rapport au style architectural, à la forme du toit et au choix des matériaux de finition extérieure et répond aux objectifs et aux critères énoncés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage détaché suivant les plans et l'image déposés.

8899-040319 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (PARC RUE DES GOÉLANDS)**

ATTENDU que le service de l'urbanisme en collaboration avec les services des loisirs et des travaux publics a proposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment de service pour le parc de la rue des Goélands;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du bâtiment de service suivant les plans déposés.

Que la résolution 8685-100918 adoptée par le conseil municipal soit abrogée.

8900-040319 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – 11 310, AVENUE ROYALE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11310, avenue Royale a déposé des images pour une demande de permis pour le remplacement de 13 fenêtres en bois par des fenêtres en bois à battants à 4 carreaux et partie fixe (imposte);

ATTENDU que ce bâtiment est classé bâtiment ancien d'intérêt architectural et patrimonial à valeur forte;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 5, la demande de permis pour les travaux proposés est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que toute intervention doit assurer le respect des caractéristiques reconnues des composantes du bâtiment associées au bâti ancien, doit maintenir les caractéristiques originales à chaque construction, les détails et les éléments architecturaux doivent être conservés, notamment à l'égard des ouvertures qui doivent correspondre aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de remplacement des fenêtres suivant les images déposées.

8901-040319 **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 11 025, BOUL. STE-ANNE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11025, boulevard Ste-Anne a déposé une demande pour modifier le Règlement de zonage 1192 dans le but de convertir 2 locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée en locaux résidentiels;

ATTENDU que l'immeuble est situé dans la zone commerciale 6-C dans laquelle sont autorisés les usages commerciaux et de service;

ATTENDU que cet immeuble mixte (résidentiel et commercial) est dérogatoire, mais bénéficie de droits acquis et par conséquent l'objectif est de voir disparaître l'usage résidentiel et non l'inverse comme dans la demande formulée;

ATTENDU que lors de la révision du plan d'urbanisme, dans l'analyse du positionnement de la fonction commerciale, les enjeux suivants ont été soulevés:

- La fonction commerciale représente plus de 60% des emplois générés, mais rencontre des difficultés de positionnement sur le boulevard Ste-Anne, entre autres, longueur restreinte de la section commerciale;
- La fonction commerciale un peu désordonnée sur le boulevard Ste-Anne, des efforts sont à faire pour resserrer le tissu urbain, renforcer le pouvoir attractif et les qualités esthétiques du lieu;

ATTENDU qu'une des actions prévues dans le concept d'organisation spatiale repose sur la reconfiguration de l'intersection des boulevards Ste-Anne et du Beau-Pré pour éliminer le design actuel et valoriser l'espace ainsi libéré à des fins commerciales ou institutionnelles et prolonger le centre-ville commercial de Beaufort sur le boulevard Ste-Anne;

ATTENDU que la demande de modifier le règlement de zonage pour autoriser de l'habitation et éliminer, par le fait même, la fonction commerciale, est contraire à la volonté exprimée par la Ville lors de la révision des plans d'urbanisme réalisé en 2016;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la Ville se doit de préserver le peu d'espace commercial encore disponible dans ce secteur propice à l'activité commerciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de refuser la demande pour modifier le règlement de zonage visant à permettre de convertir deux locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée par des logements.

8902-040319

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE PARC DES GOÉLANDS

Considérant que la Ville de Beaufort désire obtenir des offres pour la construction d'un bâtiment accessoire au Parc des Goélands;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres, la liste des soumissionnaires à inviter et l'estimation des coûts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimation des coûts;

- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8903-040319 **MANDAT À ENGLOBE POUR PRÉPARER UNE EXPERTISE DE LA TOITURE SUITE À L'INFILTRATION D'EAU AU PAVILLON LE BOISCLAIR**

ATTENDU l'infiltration d'eau au Pavillon le Boisclair;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme « Englobe » en date du 21 février 2019 au montant de 4 400 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme Englobe afin de préparer une expertise de la toiture suite à l'infiltration d'eau au Pavillon le Boisclair. Les frais seront remboursés par la MMQ.

8904-040319 **EMBAUCHE PERSONNEL COURS DE NATATION PRINTEMPS 2019**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Sauveteurs	Nombre années/salaire/h
Camille Martineau, monitrice en chef	4 ^e année/18,55 \$
Catherine Plante, monitrice	4 ^e année/15,97 \$
Béatrice Cournoyer, monitrice	2 ^e année/15,47 \$
Émie Lachance, sauveteur	3 ^e année/15,35 \$
Héleina Cloutier, sauveteur	1 ^{re} année 14,85 \$
Rose-Marie Fillion, sauveteur	1 ^{re} année 14,85 \$

8905-040319 **EMBAUCHE PERSONNEL SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'entériner l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche en fonction du nombre d'inscriptions;
- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2019 :

Nom et titre	Salaire/h
Mireille Cloutier-Tremblay (responsable)	13,75 \$
Mathilde Duclos (SG uniquement)	13,60 \$
Kim Marchand	13,60 \$
Alyson Murray	13,10 \$
Laurie Caron	13,10 \$
Mireille Racine	12,85 \$
Louis Morin	12,85 \$
Véronique Morency	12,60 \$
Mélanie Lachance	12,60 \$
Olivier Hamel	12,35 \$

8906-040319 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MADA (PRIMADA)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que :

- a) Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- b) La Ville a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- c) La Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- d) La Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts
- e) M. Roch Lemieux, directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8907-040319 **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA POLITIQUE FAMILIALE**

ATTENDU la démarche de la politique familiale initiée par la Ville;

ATTENDU certaines contraintes administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de demander au ministère de la Famille une prolongation de délai afin de compléter la démarche politique familiale au 30 septembre 2019.

8908-040319 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-1**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le second projet de règlement 1241-1 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Ajuster la limite de zone pour la zone 8-H à même la zone 29-H afin qu'elle coïncide avec la ligne latérale du terrain conformément à l'article 19 et ainsi extraire une superficie approximative de 2,8 hectares de la réserve urbaine de la zone 29-H et agrandir la réserve urbaine située dans la zone 46-P-2 d'une superficie équivalente;
- Modifier l'article 125 afin de préciser les normes générales d'implantation d'un bâtiment accessoire situé dans une cour avant secondaire;
- Modifier le paragraphe 1^o a) « Autres usages » du tableau 1 de l'article 128 afin de spécifier que la hauteur maximale d'une clôture en cour avant peut être de 2 m dans le cas où elle est située au-delà de la marge de recul avant minimale prescrite dans la zone concernée;
- Modifier l'article 190 afin d'autoriser l'affichage sur un abribus sous certaines conditions;
- Modifier la définition « Infrastructure d'utilité publique » au chapitre 19 « INDEX TERMINOLOGIQUE.

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

8909-040319 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1242 modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour:

- Modifier le paragraphe 4^o de l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne d'identification ou une enseigne commerciale dans une zone à dominante industrielle;
- Modifier le paragraphe 5^o de l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser que ce sont les enseignes « commerciales » qui sont assujetties le long des corridors des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360);
- Modifier le PIIA applicable aux zones situées au flanc sud-ouest de la Station Mont Ste-Anne, soit les zones 47-H, 50-H, 51-H, 52-H et 53-H ainsi qu'au PIIA applicable au projet résidentiel Domaine de la Seigneurie de Beaupré, soit la zone 43-H afin d'ajouter comme matériau de finition extérieure tout autre matériau respectant l'objectif d'harmonisation approuvé par le conseil municipal.

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

8910-040319 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1239 relatif au traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement numéro 1130.

Ce projet de règlement vise à :

- Atténuer l'impact résultant de mesures fiscales du gouvernement fédéral qui ajoutera l'allocation de dépenses des élus à leurs revenus imposables;
- Hausser la rémunération de base du maire et des conseillers municipaux;
- Mettre à jour les dispositions relatives à l'allocation de départ et de transition;

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

8911-040319 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1243 relatif aux travaux municipaux pour la construction d'une piscine intérieure adjacente au Pavillon Le Boisclair et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 12 000 000 \$ remboursable en vingt (20) ans.

Un projet de ce règlement a été présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Club de marche – demande de subvention
- Côte de la Falaise
- Entente parc industriel

8912-040319 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 13.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe